Session plénière du Conseil départemental

Décision modificative n°2 16 décembre 2016

Discours de Dominique Le Mèner

Président du Conseil départemental de la Sarthe

Mes chers Collègues,

Nous sommes réunis ce matin pour débattre de notre décision modificative n°2 qui concerne de faibles mouvements de dépenses et de recettes toutes sections confondues, qui porte notre budget 2016 à 624,2 M€.

Avant d'évoquer son contenu, je vous rappelle que nous aurons cet après-midi une seconde séance de présentation du rapport « décentralisation, transfert de compétences et compensations».

Nous aurions dû également débattre du rapport d'orientations budgétaires 2017 : il a été reporté au 23 janvier prochain en raison des incertitudes qui pèsent une nouvelle fois sur notre équilibre budgétaire du fait des décisions gouvernementales et du contenu de la loi de finances 2017 qui sera adoptée par le Parlement la semaine prochaine.

Il faut reconnaître que depuis 2012, nous avons au moins une constance dans l'action gouvernementale, les Départements sont la cible privilégiée et nos finances sont soumises à rude épreuve.

Je ne vais pas une nouvelle fois faire le catalogue des mesures qui ont impacté et qui impacteront notre futur budget, nous reviendrons sur ce sujet dans un mois, mais j'en citerais cependant deux :

- d'une part, l'augmentation unilatérale du RSA à deux reprises en 2016, en avril et en septembre, avec une nouvelle hausse annoncée en avril prochain,
- d'autre part, la ponction de 400 millions de ressources aux Départements par la diminution de la Dotation de la Réforme de la Taxe Professionnelle et la Dotation de compensation de fiscalité directe locale dénoncée dès le congrès ADF de Poitiers de façon unanime comme un scandaleux hold-up.

Malgré tous ces mauvais coups, les rapports qui sont examinés ce matin concrétisent la politique ambitieuse d'investissement du Conseil départemental pour préparer l'avenir de la Sarthe.

Premier temps de cette session : notre ambition pour l'éducation des jeunes au travers d'une nouvelle étape de notre plan collège performant adopté en 2013.

Notre objectif est de rénover et moderniser les collèges de notre département pour donner les meilleures conditions de réussites aux collégiens.

Ce plan d'envergure qui prévoit la restructuration de 15 collèges recourt majoritairement à la maîtrise d'ouvrage publique.

Cependant, à l'image de plusieurs Départements toutes majorités confondues : comme la Seine Saint Denis (12 collèges), le Loiret (9) ou la Moselle (4), nous avons décidé de lancer 4 opérations en contrat de partenariat public-privé. Sans cela, le Département ne serait pas en capacité de mener à bien le programme de travaux voté. Cette décision répond donc à une triple exigence :

- celle tout d'abord de faire des travaux en urgence dans des collèges à structure métallique, c'est le cas pour les collèges d'Arnage, Coulaines ou Maroc-Huchepie au Mans. Le nombre d'élèves à saturation concerne celui de Noyen sur Sarthe d'où le choix motivé de ces 4 établissements pour les PPP.
- celle ensuite de pouvoir mener au niveau des équipes du Département plusieurs projets importants de front sachant que cela ne fait pas disparaître les travaux d'entretien et de réparation, le suivi des établissements, la mise en œuvre de nouvelles mesures, je pense en 1er lieu à la sécurité
- celle enfin pour la collectivité locale de pouvoir financer l'ensemble de ces opérations par le versement d'un loyer, en menant les autres opérations en parallèle.

Le projet du groupement, dont Bouygues Bâtiment Grand Ouest est le mandataire, a été identifié comme ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse et le projet le plus ambitieux. Ce contrat prévoit le financement, la conception, et la réalisation des travaux de démolition et de reconstruction des 4 collèges ainsi que l'entretien, la maintenance et certaines prestations de services.

Je tiens à préciser que pour chacun des 4 collèges, des groupes de travail regroupant direction, enseignants, parents d'élèves et agents techniques (ATTEE) ont été constitués pour travailler sur les besoins de chaque établissement. Les 4 projets architecturaux et fonctionnels ont été bien accueillis par les communautés éducatives.

L'élaboration de ce contrat est un véritable travail collectif qui aura mobilisé la compétence et l'engagement de nombreuses directions du Conseil départemental sous le pilotage de la Commission Réussite Educative, Régis Vallienne.

Il a suivi aussi avec professionnalisme ce dispositif nouveau, avec sérénité, avec doigté, avec la fermeté nécessaire lorsqu'il le fallait, avec un souci d'information dans un contexte de confidentialité pour respecter la procédure.

Je tiens aussi à souligner le rôle essentiel de deux agents du Département qui ont été délégués à ce partenariat innovant pour la collectivité, Jean-Philippe Visse et Stéphane Delaite qui, avec complémentarité, ont su mener à bien toute cette phase : ils l'ont fait dans le cadre de leurs missions, ils méritent cependant toutes nos félicitations.

Je souhaite associer à ces remerciements la Direction de l'Education qui est au plus près des établissements et qui va assurer le suivi de la mise en œuvre.

Cette salle Michel d'Aillières a vécu des échanges fructueux avec les sociétés candidates pendant de nombreuses heures et à plusieurs reprises.

Ceux avec la société retenue ne vont faire que s'amplifier.

Le travail d'information et de réflexion conjointe avec les établissements qui a eu lieu pendant toute cette phase va se poursuivre.

Les échanges qui ont pu avoir lieu avec les communes concernées ne sont pas terminés et les dépôts des permis de construire seront aussi des moments de relations nécessaires, comme pour les autres MOP.

La participation des Conseillers départementaux, membres des Conseils d'administration, est plus que jamais d'actualité.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Ce sont 26 800 m² qui vont être construits pour la rentrée 2019, ce sont 20 700 m² qui vont être déconstruits.

C'est un projet appelé « Maine Collèges 72 » qui va être déployé avec 51% des travaux réalisés par des PME sarthoises, avec 30 000 heures d'insertion.

C'est aussi un coût global de projet très compétitif de 125,6 M€ sur la durée du contrat soit 6,3 M€ de loyer par an, soit une proposition inférieure de 42 M€ par rapport aux estimations, ce dont je me félicite.

Le contrat de partenariat public-privé a été décrié, nous ne sommes pas le seul département à y avoir recours. MM Valls ou Bartolone n'ont jamais manqué d'en vanter les mérites.

Unanimité de la commission

En ce qui nous concerne, nous avons suivi avec méthode la mise en œuvre et nous le ferons tout au long du contrat qui sera détaillé tout à l'heure par Régis Vallienne.

L'adoption du nouveau schéma routier constitue le deuxième temps fort de cette session.

Il témoigne de notre volonté de doter le département d'infrastructures performantes et de lutter pour le désenclavement des territoires.

L'Assemblée plénière avait adopté en décembre 2012 le schéma routier qui prévoyait les principaux projets d'investissement à mener dans ce domaine de compétence départementale.

La mise à jour de ce schéma permet de dégager un bilan et des perspectives qui sont aujourd'hui meilleures qu'en novembre 2015, lorsque par principe de responsabilité, nous avons décidé de différer des opérations.

Je pense bien évidemment au diffuseur autoroutier de la Chapelle St Rémy – Beillé – Connerré.

Face à la baisse historique des dotations de l'Etat et à la non compensation des allocations de solidarité, - 291 M€, nous avions dû faire des choix concernant nos programmes d'investissements, notamment routiers.

Cette décision responsable avait pourtant été décriée par certains membres de cette assemblée qui ont été à l'origine de pétitions politiciennes peu éclairées.

Aujourd'hui, les faits nous donnent raison puisque la contribution du Département se limitera à 1,9 M€, soit 10 % du coût initial finalement laissé à notre charge.

De même, nous pouvons nous féliciter que la nouvelle Majorité régionale ait décidé de consacrer des crédits pour des projets routiers classés d'intérêt interrégional, ce qui avait été abandonné par la précédente majorité socialiste en 2004.

Ainsi, Ce sont 20 M€ qui sont dégagés pour la Sarthe et qui vont venir alléger 7 grosses opérations avec des taux de subvention importants de 40 et 50%.

Merci à Bruno Retailleau qui, vous vous souvenez, l'avait laissé entendre en janvier dernier dans cette même salle et qui a tenu parole.

Force est de constater que les projets routiers représentent des montants importants pour nos entreprises et pour l'emploi, près de 160 M€, et que le classement en priorité 1 ou 2 va nous permettre d'engager les réalisations selon notre Plan Prévisionnel d'Investissement.

Là aussi, je voudrais remercier Frédéric Beauchef, Président de la Commission des Infrastructures Routières et les services, Céline Bibard et Marie Sajous, qui ont travaillé sur cette actualisation approuvée à l'unanimité en Commission.

Un regret cependant en vous laissant imaginer ce que nous aurions pu faire si nous avions perçu les 6 millions annuels d'écotaxe abandonnée par le gouvernement Ayrault!

Pour terminer, je vais aborder un sujet qui pour une fois n'est pas à l'ordre du jour : le plan numérique.

Parce que là aussi, c'est un investissement départemental capital et qu'une nouvelle étape est franchie.

L'investissement de 400 M€ pour proposer une solution fibre optique à toutes les communes en partant des bourgs et en allant le plus loin possible vers les hameaux et les sites isolés se concrétise.

Deux premiers opérateurs ont annoncé le 22 novembre dernier qu'ils allaient proposer leurs offres commerciales aux Sarthois, d'une part Ozone pour les particuliers qui est le 5ème fournisseur d'accès internet en France, et Sarthe Fibre, opérateur sarthois pour les professionnels, spécialiste de la sécurité.

Plusieurs réunions ont déjà eu lieu à Lhomme, St Georges du Rosay, Pruillé le Chétif, à Chahaignes.

Le nombre d'habitants est à chaque fois important, il a pu atteindre 300 personnes et le nombre de contrats souscrit est aussi élevé.

Dans 4 mois, ces abonnés pourront disposer du très haut débit – 300 méga - pour un prix similaire, voire moindre qu'un habitant du Mans ou de Sablé.

Là aussi nous pouvons nous féliciter de notre engagement depuis 2004 dans une politique d'aménagement du territoire pour le haut débit, puis le très haut débit.

Le partenariat financier que nous avons obtenu avec l'Europe, l'Etat, la Région et les Communautés de communes est aussi gage de réussite.

Mes Chers Collègues,

Vous pouvez constater que notre politique au service des Sarthoises et des Sarthois se poursuit, elle s'amplifie avec le PPP, elle s'actualise pour le schéma routier, elle se concrétise avec le développement numérique.

Ainsi, malgré les énormes contraintes budgétaires, le Département a décidé de faire face et d'aller de l'avant pour lutter contre la fracture numérique et pour le maintien de l'emploi.

Notre action est guidée par une seule exigence : préparer l'avenir de la Sarthe!

Je vous remercie de votre attention et ouvre le débat.